LE METIER ASSISTANT DE VIE DEPENDANCE

L'Assistant(e) de vie dépendance nécessite des capacités d'adaptation et des capacités relationnelles fortes. Il/Elle **d'accompagne des personnes dont l'autonomie est altérée dans la réalisation de leurs activités, pouvant aller des tâches courantes aux actes essentiels de la vie quotidienne.** En fonction des besoins du particulier employeur, le professionnel pourra être amené à faire le lien avec l'entourage et/ou les autres intervenants du domicile, dans le respect de la discrétion professionnelle.

Il/Elle exerce ses fonctions au domicile du particulier employeur, dans le cadre d'une **relation contractuelle avec un ou plusieurs particuliers employeurs**. Le temps de travail peut-être plein ou partiel, les horaires peuvent-être découpés dans une même journée, voire de nuit. Il/Elle peut intervenir tous les jours de la semaine y compris le week-end et les jours fériés et sera amené à se déplacer aux différents domiciles des particuliers employeurs.

La qualité de l'accompagnement est très souvent liée à la relation entre le particulier employeur et son salarié.

L'assistant(e) de vie doit savoir :

- **Gérer son activité multi-employeurs**
- **Organiser l'espace professionnel** (aménagement et sécurisation du logement et des espaces de vie et de loisirs, évaluation des risques).
- **Etablir une relation et une communication efficaces** avec le particulier employeur, la famille et les intervenants au domicile. Contrairement à d'autres cadres d'emploi, l'assistant(e) de vie est sollicité directement pour modifier de nombreux paramètres liés à son intervention. Il/Elle est très autonome dans les réponses apportées à ses employeurs.
- **Entretenir le cadre de vie et préparer les repas**
- **Accompagner une personne dépendante dans la réalisation des actes de la vie quotidienne** (Aide à la réalisation de soins d'hygiène corporelle ; accompagnement dans les sorties ; identification des signes d'évolution de l'état de santé ; réalisation des tâches administratives simples pour le compte de la personne accompagnée...)
- **Prendre en compte les besoins de la personne accompagnée dans son environnement**
  Maintenir ou créer un lien entre la personne accompagnée et son environnement (Définition avec l'employeur/la famille de la « feuille de route » de la mission et des modalités de restitution des informations ; association de la personne accompagnée à l'utilisation des nouvelles technologies : messagerie électronique, Internet, …)

LE METIER EMPLOYE FAMILIAL

L'employé(e) familial(e) exerce ses fonctions **au domicile du particulier employeur (en sa présence ou non),** dans le cadre d'une relation contractuelle **avec un ou plusieurs particuliers employeurs**. Le temps de travail peut-être plein ou partiel, les horaires peuvent-être découpés dans une même journée, voire de nuit. L'employé familial peut intervenir tous les jours de la semaine y compris le week-end et les jours fériés selon les dispositions contractuelles. Il sera **amené à se déplacer aux différents domiciles des particuliers employeurs**.

Il/Elle intervient pour **l'entretien du cadre de vie, du linge et la préparation des repas.** Il/Elle **peut être amené à prendre en charge des enfants de plus de 3 ans dans le cadre d'activités périscolaires, et intervenir auprès d'adultes dans les activités courantes de la vie quotidienne**.

Si l'employé(e) familial(e) n'accompagne pas des particuliers employeurs dépendants, il utilise les activités du quotidien pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées.

Il/Elle **agit en autonomie** dans les limites des missions confiées et des responsabilités déléguées, il prend des initiatives dans le respect des procédures, des limites professionnelles et/ou des consignes en concertation avec le particulier employeur.

L'employé(e) familial(e) doit savoir :

- **Gérer son activité multi-employeurs**
- **Organiser l'espace professionnel** (aménagement et sécurisation du logement et des espaces de vie et de loisirs, évaluation des risques)
- **Etablir une relation et une communication efficace avec le particulier employeur**

Il /Elle peut avoir les activités suivantes :

- **Entretenir le cadre de vie et préparer les repas**
- **Prévenir la perte d'autonomie d'une personne âgée**
- **Accompagner un enfant de plus de trois ans dans la vie quotidienne**
- **Accompagner les enfants dans la réalisation d'activités extrascolaires**
- **Réaliser des petits travaux liés au cadre de vie**
- **Réaliser des repas familiaux variés**

LE METIER GARDE D'ENFANTS/ASSISTANT MATERNEL

L'Assistant Maternel/Garde d'enfants **intervient à son domicile ou au domicile du particulier employeur** et doit adapter ses pratiques aux habitudes culturelles et sociales de la famille chez qui il (elle) intervient. Il/Elle est un **professionnel de la petite enfance**.

Le métier s'exerce à temps partiel ou à temps plein au sein d'une même famille ou dans le cadre d'une garde partagée. Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le weekend. Il peut nécessiter pour la Garde d'enfants des déplacements sur les différents lieux d'intervention en cas d'activité multi-employeurs.

Véritable **maillon fondamental des interactions au sein des sphères de vie de l'enfant**, il/elle est en **communication constante avec les parents et l'entourage proche de l'enfant** qu'il soit familial, scolaire, social. Il/elle est également un réel acteur de liens dans l'environnement global de l'enfant par les relations développées avec ses protagonistes : professionnels de la santé, animateurs, éducateurs….Il respecte la confidentialité des informations reçues.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Instaurer une relation de confiance avec les familles
- Favoriser les conditions des temps d'accueil et de séparation avec la famille
- Prendre en charge le quotidien de l'enfant et l'accompagner dans ses apprentissages : alimentation, sommeil, hygiène corporelle, habillage, sécurité, socialisation
- Communiquer de façon efficiente avec l'enfant et son entourage
- Entretenir le cadre de vie et le linge de l'enfant, assurer la sécurité de l'enfant en toutes circonstances.

L'Assistant Maternel/Garde d'enfants doit savoir :

- **Gérer son activité multi-employeurs**
- **Organiser l'espace professionnel** (aménagement et sécurisation du logement et des espaces de vie et de loisirs, évaluation des risques)
- **Etablir une relation et une communication efficace avec le parent employeur**
- **Accompagner un enfant de plus de trois ans dans la vie quotidienne**
- **Prendre en compte les besoins de l'enfant dans son environnement**
- **Assurer l'hygiène, la nutrition et le développement d'un enfant de moins de trois ans**
- **Contribuer à la nutrition, au développement et à l'éveil de l'enfant de plus de trois ans**
- **Concevoir, proposer et réaliser des menus équilibrés, accompagner des activités d'éveil**